



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

anact

— agence nationale
pour l'amélioration
des conditions de travail



MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'économie,
de l'emploi, du travail et
des solidarités de La Réunion



Enquête CSE 2024 : Principaux Résultats

Cible entreprises de plus de 50 salariés (303 entreprises contactés à La Réunion)

98 réponses (32%) dont 84 effectives et exploitables sur l'ensemble du questionnaire (28%)

=> Pour une même entreprise : une réponse représentant le personnel et une réponse représentant la direction

Taux de participation : 14%



Financé par
l'Union européenne



Sommaire

1. Introduction

2. Informations - Consultations du CSE

3. Enquêtes – Inspections

4. Réunions du CSE

5. Focus sur la CSSCT

6. Focus sur la prévention des RPS





#1

Introduction

Description de l'échantillon

Cible entreprises de plus de 50 salariés (303 entreprises contactés à La Réunion)

98 réponses (32%) dont 84 effectives et exploitables sur l'ensemble du questionnaire (28%)

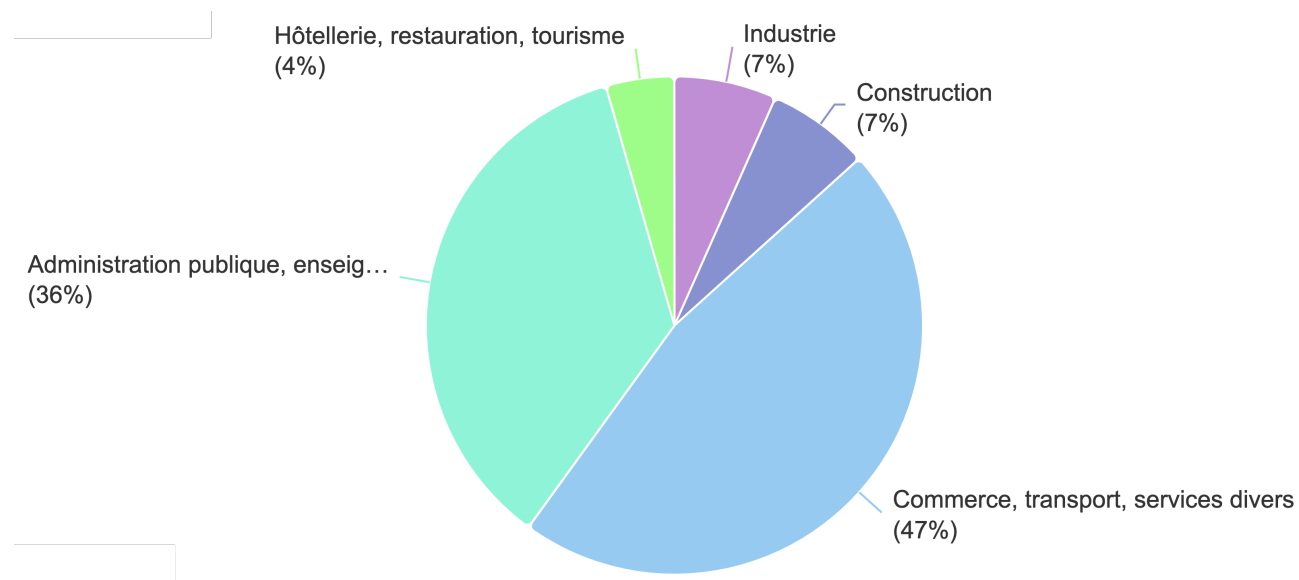
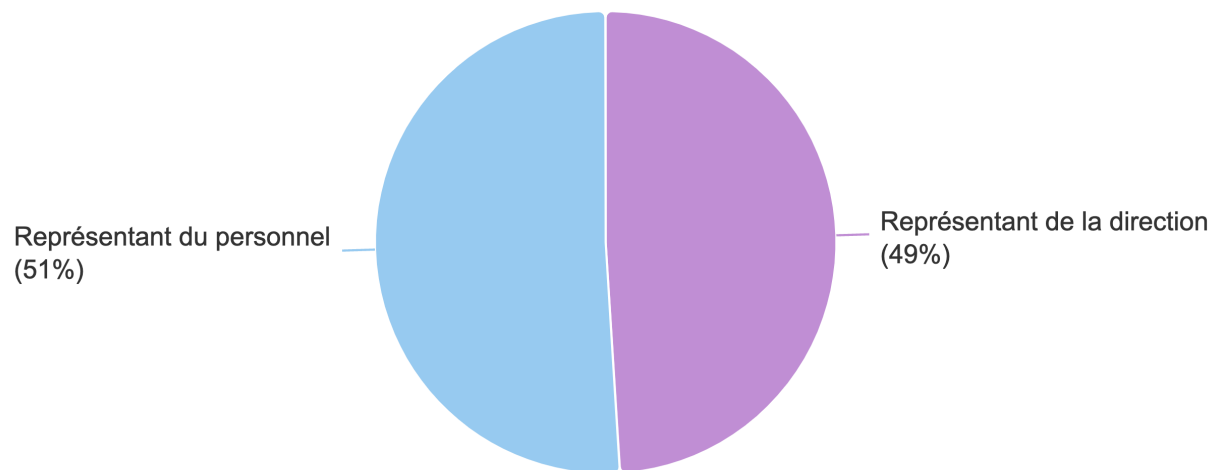
=> Pour une même entreprise : une réponse représentant le personnel et une réponse représentant la direction

Taux de participation : 14%

Répondants

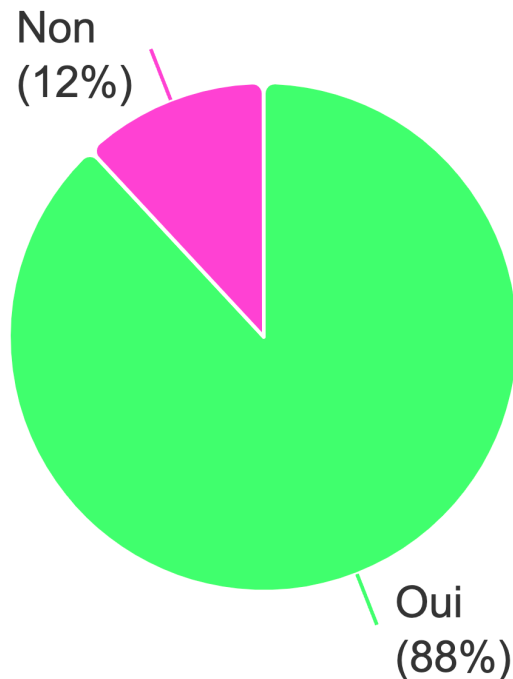
→ 26/51 répondants sont
représentant du personnel
(51%)

→ 21/45 répondant, en
provenance du **secteur**
« commerce, transport,
services, divers » (47%)

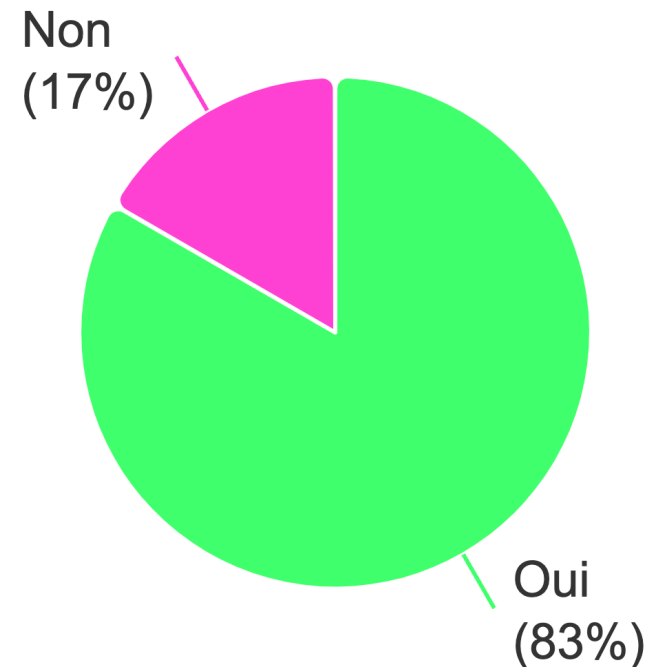


Mesures antérieures et préparatoires

→ 88% des répondants déclarent **disposer préalablement d'un CHSCT**



→ 83% des répondants déclarent **avoir désigné un SDCP, Référent sécurité**





Direction de l'économie,
de l'emploi, du travail et
des solidarités de La Réunion

#2

Informations - Consultations



Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, le comité social et économique (CSE) est régulièrement consulté et, à ce titre, est amené à formuler un avis sur les **orientations stratégiques de l'entreprise, sa situation économique et financière, sa politique sociale**, ainsi que sur les **conditions de travail et l'emploi**.

Le CSE est également consulté ponctuellement dans certaines situations, notamment en cas de **restructuration et compression des effectifs, de licenciement collectif pour motif économique** (y compris le CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés), de **procédures de sauvegarde, de redressement et de liquidation judiciaire**.

Les membres du CSE ont, pour exercer utilement leurs compétences, accès à une **base de données économiques, sociales et environnementales**.

<https://travail-emploi.gouv.fr/linformation-et-laconsultation-du-cse>



Financé par
l'Union européenne

Informations - Consultations

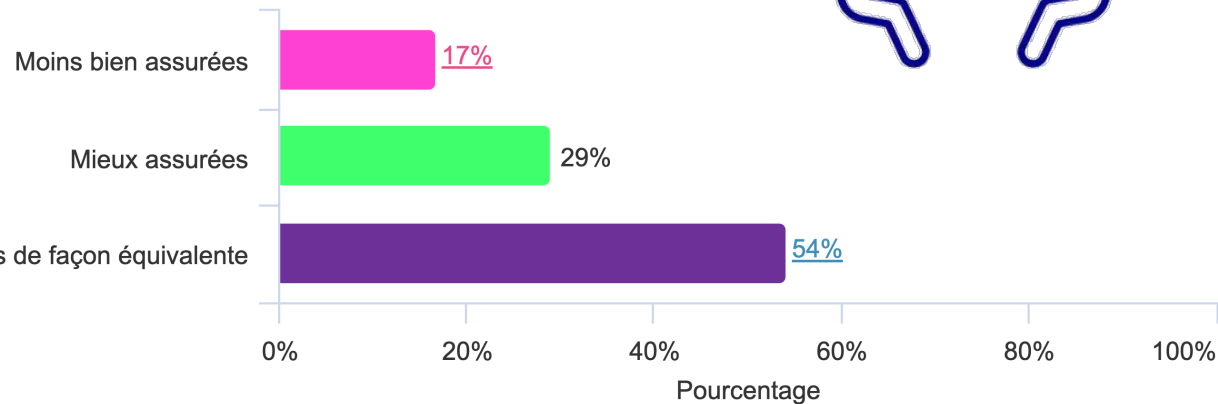
- Le CSE est informé des AT/MP
 - Toujours : 75%
- La BDESE est tenue à disposition du CSE
 - Oui : 86%
- Le CSE est consulté sur le rapport annuel en Santé, Sécurité du Travail
 - Oui : 78%
- Le CSE est consulté sur le DUERP
 - Oui : 84%
- Le CSE est consulté sur le PAPRIPACT
 - Oui : 66%
- Le CSE est consulté lors de chaque aménagement important modifiant les conditions de Travail
 - Toujours : 61%



→ **Le CSE est activement impliqué dans la gestion de la santé, sécurité et conditions de travail, avec des taux de consultation et d'information élevés**

Informations - Consultations

→ L'information et la consultation du CSE, Ministère du Travail et de l'Emploi



→ 88 % des répondants déclarent **disposer d'un CHSCT** avant la réforme de 2017

→ Aujourd'hui, les Informations - Consultations sont :

- **Mieux assurées : 29%**
- **Assurées de façon équivalente : 54%**

Les CSE estiment aujourd'hui que les informations et consultations en matière de santé et sécurité sont **au moins aussi bien assurées, voire améliorées**

Informations - Consultations

- Globalement les répondants considèrent que le **CSE est correctement informé et consulté**.
- On note toutefois une **légère différence de perception entre les représentants du personnel et ceux des directions, plus sensible sur le sujet de la consultation lors d'un aménagement important modifiant les conditions de travail**, qui fait l'objet de commentaires :

- Consultation limitée à une simple information ;
- Consultation trop tardive ;
- Désaccords sur la notion d'aménagement important.



- Des pistes d'actions sont proposées :
 - Trames-types pour les consultations ;
 - Précisions réglementaires sur la notion d'aménagement important ;
 - Sensibilisation des employeurs sur le cadre légal.

- La comparaison avec le CHSCT ne révèle pas d'amélioration ou de détérioration.



#3

Enquêtes - Inspections

Dans les entreprises d'au moins 11 salariés (seuil de mise en place du CSE) et de moins de 50 salariés, la délégation du personnel au CSE a pour mission, outre la présentation des réclamations individuelles et collectives, de contribuer à la **promotion de la santé, de la sécurité et des conditions de travail** dans l'entreprise. Elle peut, à ce titre, réaliser des **enquêtes en matière d'accidents du travail** ou de **maladies professionnelles** ou à caractère professionnel

<https://travail-emploi.gouv.fr/les-attributions-du-cse-en-matiere-de-sante-de-securite-et-de-conditions-de-travail>



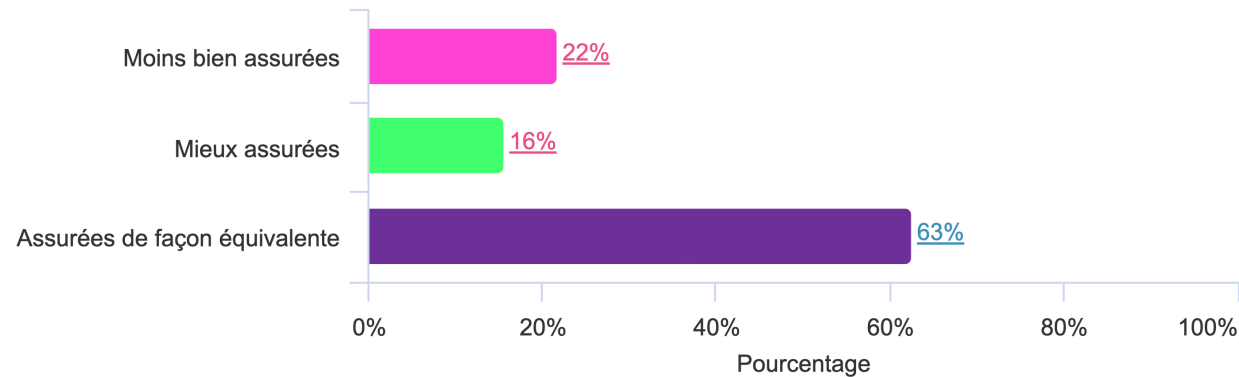
- Le CSE réalise des inspections
 - Rarement : 51%
- Le CSE effectue des enquêtes suite à un AT
 - Rarement : 45%
- Ces résultats suggèrent une opportunité d'améliorer le rôle du CSE dans la prévention et la sécurité au travail
- <https://www.inrs.fr/publications/juridique/focus-juridiques/focus-juridique-enquete-cse-atmp.html>



Enquêtes - Inspections

→ Aujourd'hui les Enquêtes – Inspections sont :

- Mieux assurées : 16%
- Assurées de façon équivalente : 63%



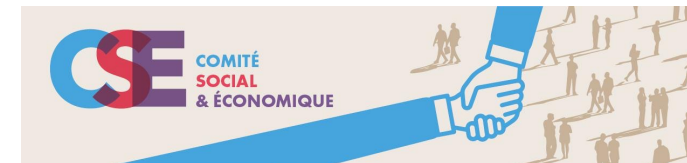
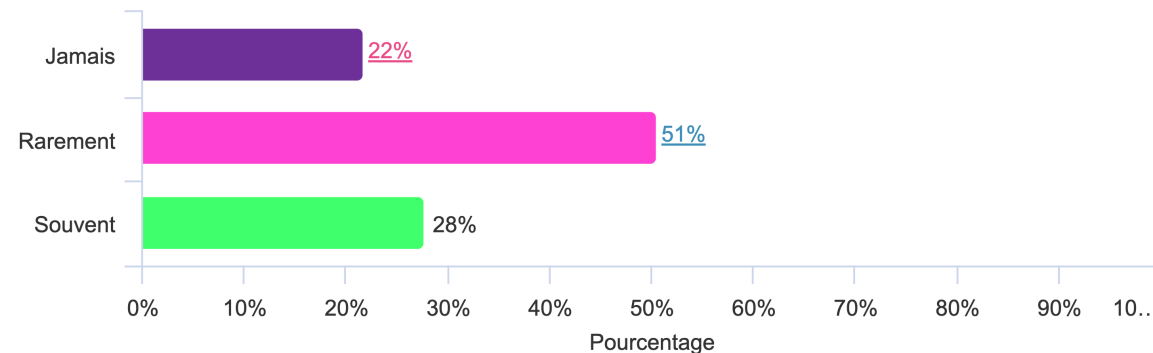
→ Cependant, Les CSE estiment aujourd'hui que les Enquêtes et Inspections en matière de santé et sécurité sont au moins aussi bien assurées, voire améliorées



Enquêtes - Inspections

→ Sur ces deux sujets on peut noter une **faible implication des CSE.**

- Pour les $\frac{3}{4}$ des répondants le CSE ne réalise que rarement, voire jamais d'inspections ;



<https://www.preventionpro974.re/chsct/chsct-en-pratique/>

- Il en est de même pour les $\frac{2}{3}$ des répondants pour les enquêtes AT.

→ La situation est stable par rapport au CHSCT. Les commentaires mettent en avant l'insuffisance de moyens en temps de délégation et des problèmes d'organisation interne au CSE.



Direction de l'économie,
de l'emploi, du travail et
des solidarités de La Réunion

#4

Réunions du CSE



Lorsque l'employeur a mis en place un comité social et économique (CSE) dans une entreprise de 11 salariés ou plus, **il doit le réunir périodiquement**. Les membres du CSE **peuvent également demander à être reçu par l'employeur**.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33778>



Financé par
l'Union européenne

→ Les questions relatives à la SST sont abordées :

- 4 réunions par an : 59%

→ Les points SST à l'ordre du jour des réunions du CSE représentent :

- Une part équilibrée des réunions : 55%

→ Les thèmes abordés en réunions de CSE :

1. **AT : 81%**
2. **QVCT : 76%**
3. **Formation à la sécurité : 70%**
4. EPI : 65%
5. DUERP : 64%
6. Situations dangereuses : 63%
7. RPS : 61%
8. EPC : 60%
9. Application du Code du Travail : 47%



Les sujets de santé et sécurité au travail (SST) occupent une **place centrale dans les réunions du CSE**, avec 59 % des entreprises consacrant 4 réunions par an (conforme à l'ordonnance de 2017, article L2315-28) à ces thèmes et 55 % intégrant régulièrement des points SST à l'ordre du jour.

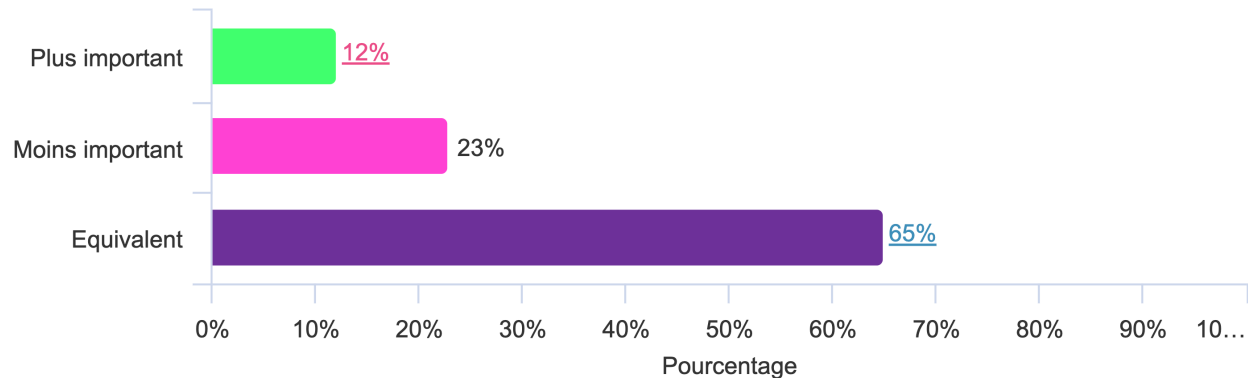
Les discussions couvrent des **sujets clés** comme les accidents du travail (AT), QVCT et la formation à la sécurité

Réunions du CSE

→ Comment se déroulent les réunions du comité social et économique (CSE) ?, Ministère du Travail et de l'Emploi

→ Temps consacré aux sujets SST :

- Plus important : 12%
- Equivalent : 65%



→ Les CSE estiment que le temps consacré aux sujets de santé et sécurité au travail est resté au moins équivalent



Réunions du CSE

→ Si la fréquence des réunions est au moins conforme au code du travail (4 réunions par an minimum), **plus d'un tiers des représentants du personnel que la part des question santé/sécurité est insuffisante, et que la situation s'est détériorée par rapport au CHSCT.** La perception des dirigeants d'entreprise ne va pas dans le même sens.



→ Les commentaires soulignent la nécessité d'une concertation au sein des CSE



Direction de l'économie,
de l'emploi, du travail et
des solidarités de La Réunion

#5

Focus CSSCT

CSSCT
Commission
Santé
Sécurité
Conditions
de Travail

La **CSSCT** est une commission créée au sein du comité social et économique (CSE).

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2355>

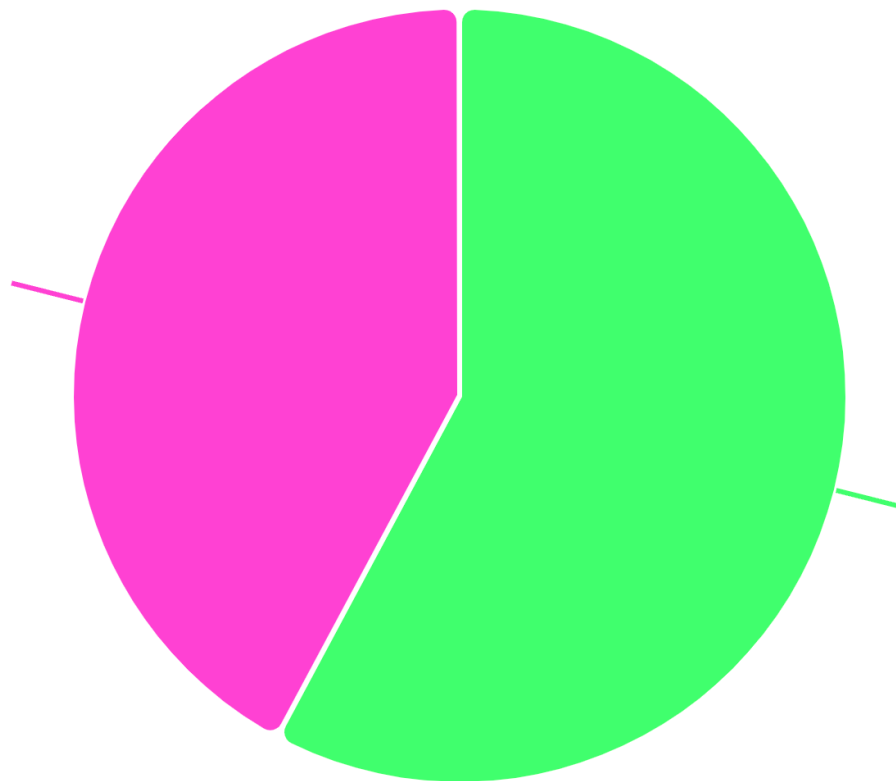


Financé par
l'Union européenne

CSSCT

Mise en place :

Non
(42%)



Oui
(58%)

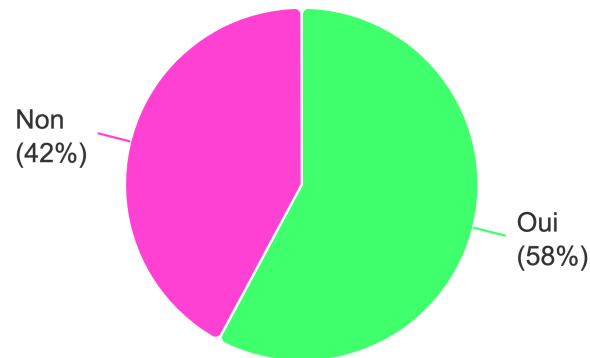


Absence de CSSCT

→ 86% des répondants n'envisage pas la mise en place d'une CSSCT :



→ Avec 42 % des entreprises n'ayant pas mis en place de Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSST), et 86 % ne prévoyant pas de le faire, il existe une **opportunité pour renforcer l'engagement en matière de santé et sécurité au travail**

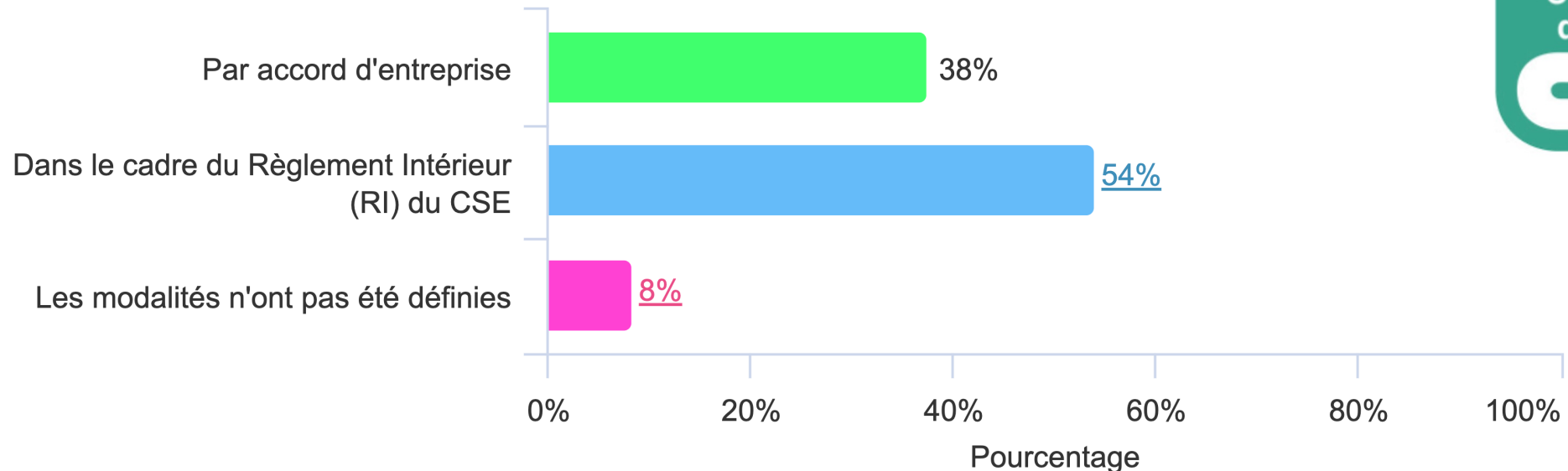


CSSCT mise en place

→ Sa mise en place Réalisée :

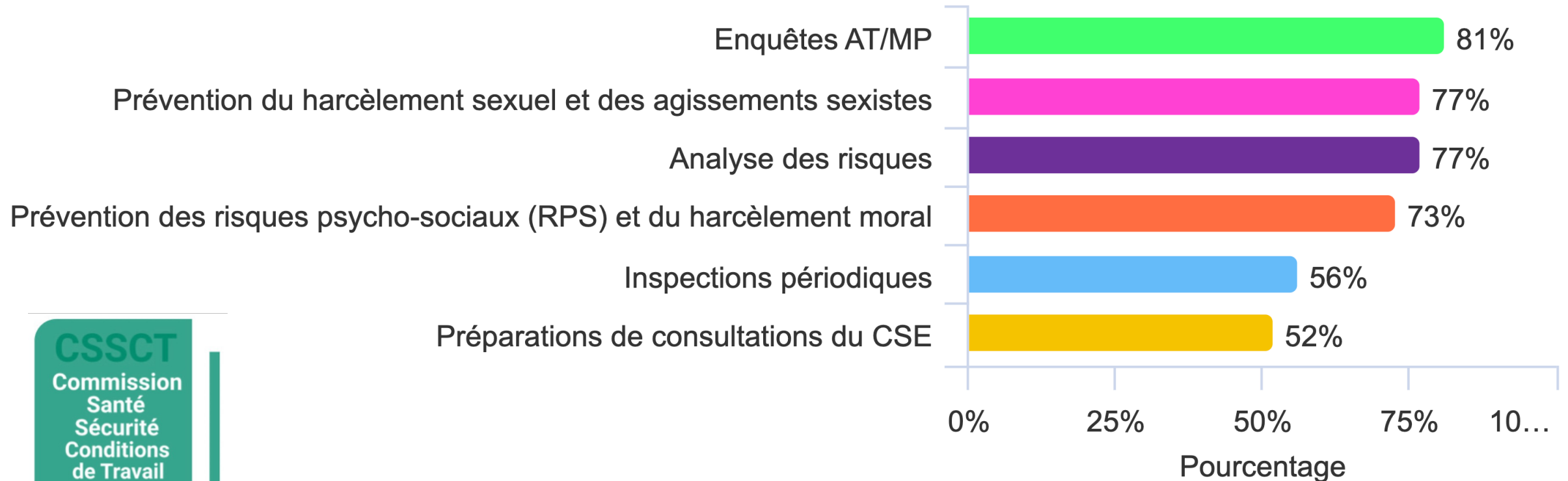
- Sans obligation : 52%
- Par obligation : 48%

○ Modalités de fonctionnement définies :



CSSCT mise en place

- Missions déléguées par le CSE à la CSSCT



CSSCT mise en place

Heures délégation supplémentaires :

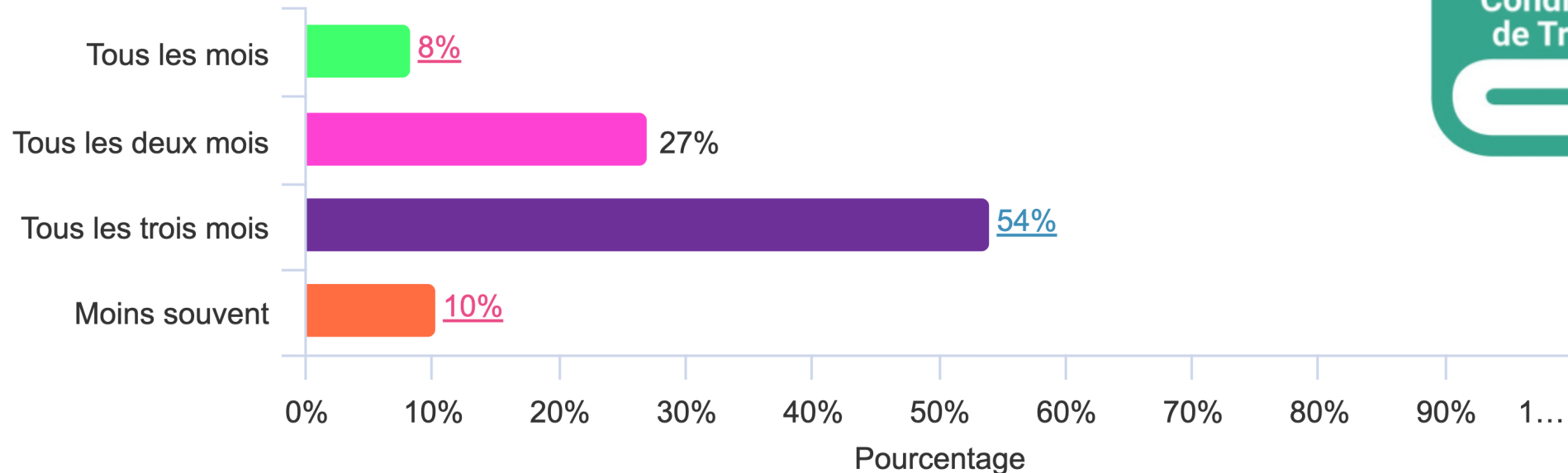
- Oui : 52%
- Nombre d'heure de délégation supplémentaire, en moyenne : 8,3 heures (maximum +25h)

Moyen matériel supplémentaire :

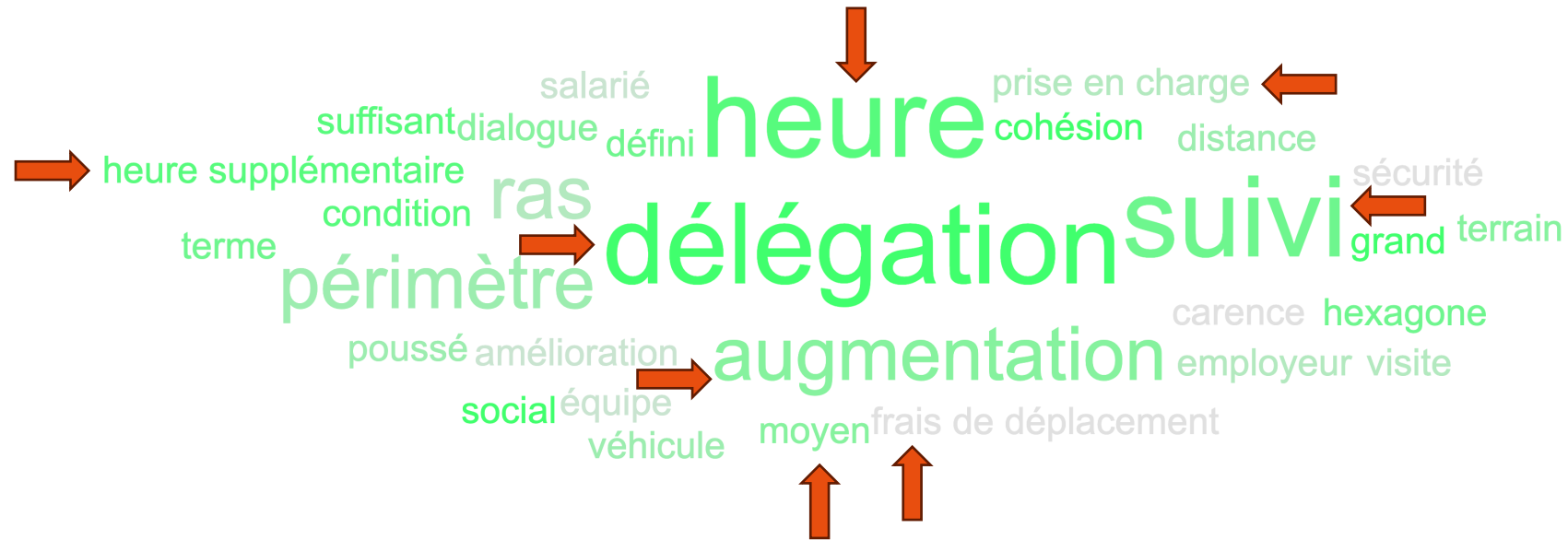
- Oui 31%

Fréquence des réunions CSST :

- Tous les 3 mois (54%)



→ Les commentaires mettent en avant une **insuffisance de moyens** en **temps** de délégation.





#6

Focus RPS

<https://www.anact.fr/formation-intra-entreprise-mieux-apprehender-le-role-du-cse-dans-la-prevention-des-rps>

Selon les articles [L-4121-1 à 5](#) du Code du travail, l'employeur doit prendre toutes les mesures pour **assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés**. Cela doit se traduire par en autres :

- Des actions d'informations et de formations.
- Des actions de prévention des risques professionnels.
- La mise en place de moyens et d'organisations adaptés.
- La prévention du harcèlement moral et sexuel.



- **Indicateurs RPS** (absentéisme, AT, turn-over, signalements...) :
 - **Oui : 75%**
- **RPS dans le DUERP** :
 - **Oui : 78%**
- **PAPRI Pact** comporte-t-il des actions RPS :
 - **Oui : 66%**
- **CSE est associé à la démarche de prévention des RPS** :
 - **Oui : 78%**
- **L'entreprise a désigné un référent harcèlement sexuel** :
 - **Oui : 67%**
- **Le CSE a désigné un référent harcèlement sexuel** :
 - **Oui : 87%**

→ Avec 75 % des entreprises utilisant des indicateurs de risques psychosociaux (RPS) et 78 % les intégrant dans le DUERP, l'engagement en matière de prévention est clair. Le CSE joue un rôle actif dans la prévention des RPS, avec 87 % ayant désigné un référent pour le harcèlement sexuel.

RPS : Formation (en moyenne 57%)

- Le CSE est :
 - Formé à la **démarche de prévention des RPS** :
 - **Oui : 53%**
 - Formé au **traitement de l'alerte/signalement RPS** :
 - **Oui : 58%**
 - Formé sur les questions de **violences internes** : harcèlement sexuel et moral, sexisme
 - **Oui : 60%**
- **Plus de la moitié des membres du CSE sont formés** à la prévention des risques psychosociaux (53 %), au traitement des alertes RPS (58 %) et aux questions de violences internes, incluant le harcèlement sexuel et moral (60 %), renforçant ainsi leur capacité à garantir un environnement de travail sain et sécuritaire.
- **Les répondants ont émis le souhait de renforcer leur formation.**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

anact

— agence nationale
pour l'amélioration
des conditions de travail



MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'économie,
de l'emploi, du travail et
des solidarités de La Réunion

Enquête CSE 2024 : Principaux Résultats

Merci de votre Attention



Financé par
l'Union européenne